

Compte rendu

Ouvrage recensé :

L'Afrique Noire depuis la Conférence de Berlin. Colloque international de mars 1985. Paris, Éditions du Centre des Hautes Études sur l'Afrique et l'Asie Modernes, 1985, 246 p.

par Maurice Poncelet

Études internationales, vol. 17, n° 4, 1986, p. 889-891.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/702096ar>

DOI: 10.7202/702096ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

(*new directions*) de la politique comparée. Dans son article consacré à la critique du modèle « *State-Society Relations* », Joel S. Migdal défend un point de vue selon lequel les organisations sociales, incluant l'État, « co-existe symbiotiquement » et représentent « un mélange environnemental », dans lequel l'État n'est qu'une des organisations sociales parmi d'autres exerçant le contrôle social; l'État n'est nulle part omnipotent, malgré sa présence significative et primordiale dans la société (pp 52-53).

Douglas A. Chalmers, dont la réflexion porte sur les concepts associés avec corporatisme et leur utilité en politique comparée, défend la proposition selon laquelle certains principes fondamentaux défendus par le corporatisme gardent toujours leur place de choix dans l'organisation de nos sociétés contemporaines. Tout en reconnaissant le fait que le corporatisme en tant que régime politique est discrédité par le fascisme, l'auteur souligne l'importance du rôle du corporatisme pour la politique comparée. Corporatisme, dit-il peut/doit être vu comme une antilogie aussi bien à la pensée pluraliste développementale qu'à la conception marxiste de l'organisation sociétai-re (pp. 76-77).

Peter Lange et Hudson Meadwell traitent à l'instar d'autres auteurs de marque, la question de la typologie des systèmes démocratiques en relation à l'économie politique. Empruntant une démarche rétrospective-prospective, les auteurs cherchent à cerner les nouveaux fondements pouvant aboutir, par une « confrontation systématique des approches alternatives », à une convergence, à une synthèse, des typologies (pp. 106-107).

Tony Smith s'interroge sur le bien-fondé, l'ambition et l'avenir de l'approche de dépendance. Il s'agit d'un modèle réductionniste, conclut l'auteur, et sa prétendue validité est de moins en moins certaine, bien que pas mise en cause (pp. 124-125).

Les articles de Howard J. Wiarda portant sur les approches « non-ethnocentriques » de développement dans le tiers-monde, celui de Ronald M. Chilcote s'interrogeant sur les alternatives conceptuelles et méthodologiques,

et celui de Lawrence S. Graham traitant les questions de la politique publique et de l'administration dans la perspective comparative, occupent une place privilégiée au sein de l'ouvrage puisqu'ils proposent des nouvelles alternatives conceptuelles, méthodologiques et théoriques. Offrant des analyses rigoureuses et plus cohérentes du monde contemporain que les écrits traditionnels, les auteurs insistent sur le fait que les théories « alternatives » à construire en politique comparée doivent tenir compte des liens généalogiques relationnels entre le social, l'économique et le politique. De telles théories doivent, en deuxième lieu, reconnaître que les études des situations historiquement réelles doivent porter sur la compréhension profonde du capitalisme, du socialisme et du tiers-monde montant, c'est-à-dire de l'impact des développements globaux.

En définitive, comme l'indique la conclusion de Howard J. Wiarda, les articles de ce volume reflètent très bien l'état des positions actuelles sur le statut scientifique de la politique comparée de nos jours. Il prônent l'intégration de l'objet, du champ, de théories et des approches de cette sous-discipline spécialisée de la science politique.

Tant pour les initiés qui désirent participer au débat professionnel, que pour ceux qui souhaitent se faire initier à ce domaine complexe de la connaissance, l'ouvrage offre un vif intérêt.

Theofil I. KIS

*Département de science politique
Université d'Ottawa, Canada*

HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

L'Afrique Noire depuis la Conférence de Berlin. Colloque international de mars 1985. Paris, Éditions du Centre des Hautes Études sur l'Afrique et l'Asie Modernes, 1985, 246 p.

Il est normal que le centenaire de la Conférence de Berlin de 1885 ait suscité une

réflexion globale sur l'évolution de l'Afrique depuis cette date. Les accords de Berlin n'ont pas toujours eu, il faut le reconnaître, une trop bonne réputation. On a eu tendance à y voir un partage cynique de l'Afrique entre puissances coloniales, quelque peu analogue à ceux de la Pologne au 18^{ème} siècle. En fait, compte tenu de l'époque et des mentalités d'alors, il faut apporter des corrections à ce jugement :

1 – il n'y a pas eu tant partage, que d'ailleurs les connaissances géographiques d'alors ne permettaient pas, qu'indication de zones d'influence.

2 – L'Afrique noire ne comprenait ni structures étatiques ni même nations, exceptions faites de l'Éthiopie et du Liberia.

3 – les accords ont comporté des aspects positifs: reconnaissance de certains droits aux « indigènes », répression de la traite des esclaves, réglementation du commerce des alcools, action missionnaire, liberté commerciale, liberté de navigation sur le Congo et le Niger.

4 – la Conférence a été une sorte de « Pré-Onu »; y participaient des puissances coloniales d'Afrique: Empire Ottoman, Royaume-Uni, France, Belgique, Espagne, Portugal, Italie, Allemagne; mais aussi des puissances coloniales hors Afrique: Russie et Pays-Bas; et, surtout, fait digne d'être noté, des puissances non coloniales: Autriche-Hongrie, Suède-Norvège, Danemark et... États-Unis.

D'autre part, non comme excuses, mais comme éléments du dossier, force est bien de remarquer que la colonisation n'a pas été un phénomène propre à l'Afrique. Ce continent n'a guère été colonisé que $\frac{3}{4}$ de siècle (1885-1960) ce qui, à l'échelle de l'Histoire, est relativement peu, surtout si l'on compare avec l'occupation arabe de l'Espagne (six siècles) et la domination mongole en Russie (3 siècles). Notons aussi que voici déjà 40 ans que des États de l'Europe de l'Est ont été placés dans la zone d'influence de l'URSS, par un accord entre trois dirigeants, et non par une Conférence de 14 États...

Les diverses communications que regroupe cet ouvrage, et venant de spécialistes éminents, sont bien faites et sérieusement documentées. Il est toutefois à regretter que parmi

ces spécialistes, il n'y ait eu qu'un Africain, M. Joseph Mathiam, et encore sur un thème quelque peu marginal: l'Église catholique et l'Afrique. (À noter, incidemment, que M. Mathiam semble croire – p. 213 – que le Liberia ait été fondé après la Guerre de Sécession, alors que les premiers noirs américains y vinrent en 1822 et que l'indépendance fut proclamée en 1847).

J'aurais souhaité plus de développements en ce qui concerne trois thèmes: la colonisation allemande, la politique italienne en Afrique, l'État et l'ethnie en Afrique Noire.

En ce qui concerne la colonisation allemande, M. Henri Brunschwig se demande à la fin de son exposé, p. 69, comment il se fait que « ceux qui en furent les victimes ou leurs descendants n'en ont pas eu mauvais souvenir? »? Peut-être a-t-on, consciemment ou inconsciemment, après la guerre 1914-1918, transposé en Afrique l'opposition Vilain Boche – Gentil Allié qui avait cours en Europe. Si la colonisation allemande semble avoir été brutale et répressive dans certains cas, elle n'est pas la seule, malheureusement; et, de plus, comment expliquer que l'Afrique orientale allemande ait pu tenir jusqu'en 1918, avec son Lettow-Vorbeck si elle avait reposé sur une oppression des populations locales? Il y aurait là une recherche intéressante à entreprendre. On aurait également pu noter le fait intéressant qu'Hitler, malgré des revendications de principe n'ait jamais vraiment insisté pour reprendre des territoires africains (et pourtant en 1940...); mais l'idée de colonisation allemande n'était pas morte pour autant: elle se tournait vers l'Europe de l'Est, plus à portée; on peut se rappeler la surprise indignée des Anglais et des Français quand l'Allemagne, en mars 1939, créa deux « protectorats » (terme colonial) en Europe: l'un interne au Reich, la Bohême-Moravie, l'autre externe, la Slovaquie.

L'étude de la politique italienne en Afrique par M. Jean-Louis Miège me semble passer trop rapidement sur trois événements ayant eu des conséquences internationales importantes: Adoua – Libye – Éthiopie.

La défaite d'Adoua en 1896 a prouvé que les Blancs n'étaient pas invincibles, ce qui fut confirmé en Asie par les Japonais neuf ans plus tard; et elle a amené les autres puissances coloniales à douter et des vertus militaires et de l'aptitude coloniale de l'Italie, ce qui est probablement une des causes du traitement défavorable de cet État au traité de Versailles.

La conquête de la Libye (1911-1912), outre qu'elle constituait une sorte de revanche italienne en Afrique, offrait un avantage stratégique sérieux; certes, nul ne pouvait alors supposer les richesses du sous-sol de cette bande côtière et de cet hinterland désertique, mais l'Italie pouvait exercer une quadruple pression: *primo* des deux côtés du verrou séparant les bassins Ouest et Est de la Méditerranée; *secundo* vers la Tunisie, pays ayant une forte population italienne et revendiqué, plus ou moins brutalement par l'Italie (qu'on se rappelle les clameurs au Parlement italien: Nice-Corse - Savoie - Djibouti - Tunisie); *tertio* au sud, vers le Fezzan: la bande de territoire des accords Laval-Mussolini de 1935 est toujours un sujet de contestation entre le Tchad et la France et la Libye; *quarto* enfin, après la conquête de l'Éthiopie, en constituant une sorte d'état Afrique orientale italienne-Libye pouvant menacer la domination anglaise en Égypte et au Soudan: Khartoum est exactement sur une ligne joignant Addis-Abeba et Tripoli.

La conquête de l'Éthiopie n'a droit qu'à quatre mots, p. 132!: « expédition anachronique de 1935 ». Pourquoi anachronique? Il y eût malheureusement d'autres pays conquis par les armes depuis 1935 et si M. Miège veut dire qu'en 1935, le temps des conquêtes coloniales était passé, il ne faut quand même pas oublier qu'à la même époque, les Français en étaient encore à « pacifier » le Tafilelt et le Nord de la Mauritanie. Et qu'en dehors de la scène africaine, Hitler employait un vocabulaire « colonial » en créant en 1939, deux protectorats en Tchécoslovaquie: un interne au Reich: Bohême-Moravie, l'autre externe: Slovaquie. Quoi qu'il en soit, c'est la réaction franco-britannique à cet « anachronisme » qui amena Mussolini, qui en 1934 avait massé des troupes sur le Brenner à la suite de l'assassinat

du Chancelier Dollfuss, à se rapprocher d'Hitler.

La communication de M. Claude Rivière sur l'État de l'ethnie en Afrique est intéressante, bien qu'utilisant un peu trop, à mon goût, le style « sciences sociales » ce qui donne parfois des passages d'une clarté... obscure, comme aurait dit le Cid. Heureusement les deux pages de la conclusion constituent un excellent résumé. Il aurait été néanmoins intéressant de noter que le phénomène des diverses ethnies au sein d'un État n'est pas propre à l'Afrique noire, même s'il y constitue un des obstacles sérieux à un bon gouvernement. D'autres États ont des difficultés de ce genre: Belgique, Canada, et même France où malgré des siècles de centralisation, il n'y a pas toujours parfaite harmonie entre les diverses populations provinciales (voir à cet égard le dernier ouvrage de Fernand Braudel: « L'identité de la France - Espace et Histoire »).

En résumé, un bon livre, mais qui souffre d'un certain déséquilibre: l'analyse n'est pas mal faite, la synthèse fait défaut, la prospective est inexistante.

Maurice PONCELET

*Faculté d'administration
Université d'Ottawa, Canada*

CIORANESCU, George. *Bessarabia: Disputed Land between East and West*. Munich, Jon Dumitru, 1985, 372 p.

Ce livre est le produit de matériaux qui ont paru entre les années 1965 et 1982. De ses seize chapitres, un paraît pour la première fois, un est traduit de l'allemand, deux ont paru en français dans deux ouvrages collectifs sur l'histoire des relations soviéto-roumaines, édités par ce même auteur, un a paru en 1976 dans une publication roumaine de Munich, alors que les onze autres ont été rédigés comme rapports commandités par « Radio Free Europe ».

Dans le préambule, qui précède la table des matières, on trouvera l'objet que poursuit l'auteur dans l'extrait du traité de Paris du 28